



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN CONFÉDÉRATION CGT ET
FÉDÉRATION CGT COMMERCE, SERVICES, DISTRIBUTION**

Loi Olympique : carton rouge au travail du dimanche !

Le projet de loi sur l'extension du travail du dimanche, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, a été discuté au Sénat et, encore une fois, nous déplorons que les membres du comité de suivi de la charte sociale n'aient pas été consultés par le ministère du Travail, ni même informés !

C'est au total 18 dimanches (du 1^{er} juin au 30 septembre 2024) qui sont proposés alors que la période effective des jeux ne couvre que 4 dimanches ! En réalité, c'est sur toute la période estivale que l'on souhaite banaliser le travail du dimanche alors que ça ne correspond nullement à la réalité factuelle de la compétition. En d'autres termes, il s'agirait, par ce projet de loi, d'un effet d'aubaine visant à banaliser le travail dominical pendant tout l'été 2024.

Depuis 2009, notre organisation alerte sur le travail du dimanche ! Nous en avons toujours dénoncé les effets néfastes sur les travailleurs, créant une inégalité de traitement entre eux et impactant l'équilibre vie privée et vie professionnelle. Avec ce projet de loi, c'est toute une catégorie de travailleurs, déjà fortement précarisée, qui sera visée du seul fait de leur appartenance territoriale ou secteur d'activité ce qui marque une nouvelle différence de traitement entre salariés, différence reconnue par le Conseil constitutionnel. C'est le cas notamment des salariés du Commerce et des Services qui sont sur-représentés en Seine-Saint-Denis. Ce qui revient à dire que les salariés du Commerce et des Services et, de fait, leur famille seront exclus de l'accès aux JOP les dimanches car privés de leur droit au repos hebdomadaire en fin de semaine, ce qui est profondément injuste et inacceptable.

En outre, dans ce projet de loi, il est donné la possibilité aux préfets d'étendre cette dérogation du travail le dimanche à toutes les entreprises d'un même secteur, dès lors qu'une seule en fait la demande. Ce n'est ni plus ni moins qu'un moyen de contourner les règles de négociations dans les entreprises en enjambant les IRP dans ces mêmes entreprises.

Pour la CGT, la démonstration est faite que l'unique objectif de cette loi vise à accroître une banalisation du travail le dimanche partout ! Elle n'a pas vocation à répondre à des pseudo attentes de la population ni aux afflux de touristes mais de forcer à de nouveaux modes de vie.

La CGT exige que soit retiré de la Loi portant sur les Jeux Olympique et Paralympiques 2024 le processus dont le but est de banaliser le travail dominical. La visée d'avoir des jeux socialement responsables ne peut pas être à géométrie variable et surtout pas au détriment des travailleurs qui créent la richesse.

Montreuil, le 21 février 2023